

NOTE DE SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

COMMUNE DE MARIAC - 07160

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Récapitulation*
- V. Budget annexe*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de MARIAC ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 a été voté le 4 avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées.

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2017 s'élèvent à 521 942.55 €

b) Les principales dépenses et recettes réalisées de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Charges à caractère général Chapitre 011	182 134.02 €	Recettes des services Chapitre 70	15 046.75 €
Dépenses de personnel Chapitre 012	251 204.43 €	Atténuation de charges Chapitre 013	9 216.36 €
Autres charges de gestion courante Chapitre 65	61 682.54 €	Impôts et taxes Chapitre 73	499 485.09 €
charges financières chapitre 66	14 660.87 €	Dotations et participations Chapitre 74	101 371.31 €
Dépenses exceptionnelles chapitre 67	14.50 €	Autres recettes de gestion courante Chapitre 75	39 386.65 €
Autres dépenses		Recettes financières Chapitre 76	2.75 €
Dépenses imprévues		Recettes exceptionnelles Chapitre 77	2 499.96 €
Total dépenses réelles	509 696.36 €	Total recettes réelles	667 009.07 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	12 246.19 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	521 942.55 €	Total général	667 009.07 €

Le chapitre 011- charges à caractère général comprend les charges afférentes à l'eau, l'énergie, les frais de communications, les repas de cantine, les contrats de maintenance et prestations de services, la voirie notamment le déneigement, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant notamment ceux liés au matériel roulant et bâtiments. Ce chapitre s'élève à 182 134.02 €, avec une hausse d'environ 5.2% par rapport à 2016.

Le chapitre 012-charges de personnel représente une charge de 251 204.43 € soit une hausse de 2.91% environ par rapport à 2016. Un CAE (contrat emploi aidé) s'est terminé début octobre 2017. Les salaires représentent 48% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Le chapitre 65-autres charges de gestion courante passe de 59 865.39 € à 61 682.54 €. Cette hausse s'explique par une augmentation des charges territoriales (notamment le syndicat d'Ardèche Musique et Danse et la CCVEyrieux pour l'ADS c'est-à-dire les frais liés aux actes d'urbanisme). Ce chapitre comprend également la contribution au service incendie, les subventions versées aux associations et les indemnités des élus.

Le chapitre 66-charges financières diminue de 16 275.68 € à 14 660.87 €. Cela concerne les intérêts d'emprunts. 4 prêts sont en cours dont un qui se finit en 2018.

	2016	2017	2018	2019
Total des emprunts	396 442.53 €	357 287.47 €	316 517.60 €	274 065.01 €
Annuité des intérêts	16 275.68 €	14 660.87 €	12 978.15 €	11 224.58 €
Annuité du capital	39 155.06 €	40 769.87 €	42 452.59 €	39 083.30 €

Le chapitre 042-opérations d'ordre entre sections correspond aux écritures d'amortissement et s'élève à 12 246.19 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, transport scolaire, locations salles des fêtes, loyers..), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes totales de fonctionnement 2017 s'élèvent à 667 009.07 € contre 714 906.23 € en 2016. Cette baisse s'explique du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Le chapitre 70-produits des services s'élève à 15 046.75 € qui provient notamment des concessions cimetière cette année pour 2 500 €, des RODP(redevances d'occupation du domaine public : (Enedis et Orange) et de la régie cantine (9 347.50 €).

Le chapitre 013-atténuation de charges s'élève à 9 216.36 € qui provient notamment d'aides de l'Etat pour remboursement de l'emploi contrat aidé (CAE-CUI) qui s'est terminé début octobre 2017 et de remboursement d'IJ de la CPAM.

Le chapitre 73-impôts et taxes s'élève à 499 485.09 € contre 545 325.99 € en 2016. La baisse provient notamment des attributions de compensation de la CCVEyrieux.

Le chapitre 74-dotations et participations s'élève à 101 371.31 € contre 107 479.18 €. La DGF (*dotation globale de fonctionnement*) est passée à 29 557 € en 2017 contre 44 900 € en 2016 et contre 61 365 € en 2015.

Les recettes proviennent également des subventions du Département pour le transport scolaire et du solde de l'aide de la Région pour les TAP suite à la réforme des rythmes scolaires.

Le chapitre 75-autres produits de gestion courante s'élève à 39 386.85 € qui provient notamment des revenus locatifs (loyers + régie location salles des fêtes) pour 25 802.85 € et 13 584 € d'indemnité de l'agence postale.

Le chapitre 77-produits exceptionnels s'élève à 2 499.96 € provenant notamment de dons, remboursement de l'assurance juridique sur un dossier contentieux au Tribunal administratif et remboursement d'un appareil auditif pour un agent communal de la FIPHFP Handicap.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) section d'investissement

Dépenses : Le total des dépenses d'investissement s'élève à 185 361.15 € contre 270 393.65 € en 2016.

- Remboursement d'emprunts :	40 769.87 €
- Certificat électronique RGS*** :	540.00 €
- Division terrain DEJOUX –géomètre :	2 520.00 €
- Remplacement volets roulants ensemble mairie :	11 642.94 €
- Epicerie : plan incliné alu+terrasse :	5 807.13 €
- Poteaux incendie :	4 344.00 €
- Remplacement 2 candélabres accidentés :	3 910.89 €
- Remplacement candélabres tranches 1 et 2 :	75 515.57 €
- Occultants réserve incendie Girond :	974.78 €
- 2 radars pédagogiques et débroussailleuse :	5 108.99 €
- Onduleur école primaire :	130.00 €
- Mobilier : vitrine +meuble bas + présentoir mairie :	2 297.10 €
- Armoire frigo épicerie :	1 477.44 €
- Aménagement traversée Mariac -RD 578 :	24 597.84 €
- Participation travaux ER 2017 :	5 724.60 €

Des restes à réaliser concernant les terrains BRIOUDE et SOULIER sont à reporter au BP 2018 pour 36 969 €

Recettes : Le total des recettes d'investissement s'élève à 320 426.16 € contre 222 496.66 € en 2016.

Dont 19 830 € de FCTVA récupéré sur les investissements de l'année 2016
Dont 31 857 € de subvention du SDE
Dont 12 246.19 € d'opération d'ordre entre section (voir section fonctionnement en dépenses)
Dont 256 492.97 € de part affectée à l'investissement (article 1068 recette investissement)

IV. Récapitulation Recettes et Dépenses

Fonctionnement

Dépenses	521 942.55 €
Recettes	667 009.07 €
Résultat de l'exercice 2017	145 066.52 €
Résultat antérieur reporté	964 777.13 €
Résultat de clôture 2017	1 109 843.65 €

Investissement

Dépenses	185 361.15 €
Recettes	320 426.16 €
Résultat de l'exercice 2017 (excédent)	135 065.01 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	213 325.00 €
Résultat de clôture 2017 (déficit)	78 259.99 €

Restes à réaliser (solde) 36 969.00 €
Besoin de financement 115 228.99 € (qui sera affecté au c/1068 au BP 2018)
(voir délibération d'affectation des résultats)

V. budget annexe HT : il s'agit du lotissement de Ribefaite qui existe depuis de nombreuses années
Une seule dépense a été réalisée pour 260 € HT. Le même montant est en recette de fonctionnement et dépense d'investissement car il s'agit d'une opération d'ordre entre section (variation stock).

Fonctionnement

Dépenses	260,00 €
Recettes	260.00 €
Résultat de l'exercice 2017	- €
Résultat antérieur reporté	- €
Résultat de clôture 2017	- €

Investissement

Dépenses	260.00 €
Recettes	- €
Résultat de l'exercice 2017 (déficit)	260.00 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	135 876.68 €
Résultat de clôture 2017 (déficit)	136 136.68 €

Fait à Mariac, le 10/04/2018

Le Maire,
Maurice ROCHE

